



ACADEMIE DE CAEN  
RECTORAT



ACADÉMIE  
RENNES



PEUGEOT

# CONVENTION DE PARTENARIAT

- Février 2001 -

## SOMMAIRE

<b>PREAMBULE</b> .....	page 2
<b>AXES DE COLLABORATION</b> .....	page 3
<b>MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION ACADEMIQUE</b> .....	page 6
<b>DUREE DE LA CONVENTION ACADEMIQUE</b> .....	page 8
<b>ANNEXE 1 - Contacts Académies</b> .....	page 9
<b>ANNEXE 2 - Contacts Peugeot</b> .....	page 10

## CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

 **ACADEMIE DE CAEN**

représentée par Madame Maryse QUERÉ, Rectrice  
ci-après dénommée «l'académie de Caen»,

 **ACADEMIE DE NANTES**

représentée par Madame CHEMINAT, Rectrice  
ci-après dénommée «l'académie de Nantes»,

 **ACADEMIE DE RENNES**

représentée par Monsieur Marc DEBÈNE, Recteur  
ci-après dénommée «l'académie de Rennes»,

d'une part, et

 **PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES**

représentée par

Monsieur Cornélius D. GRZIMEK, Directeur de Région Automobiles Peugeot

ci-après dénommée «la Direction Régionale Peugeot de Rennes»,

d'autre part.

## PREAMBULE

La mutation rapide des techniques et des organisations qui caractérise notre époque s'accompagne de changements dans les profils d'emploi qui modifient profondément la carte des métiers. Il en résulte que les contenus de formation initiale, continue, d'adaptation à l'emploi doivent être renouvelés en permanence sous l'influence de ces modifications.

L'Education nationale, l'Enseignement Supérieur et la Recherche ont durant ces dernières années, développé une coopération avec les entreprises et diversifié les diplômes des filières techniques et professionnelles. Quant aux entreprises, elles ont favorisé la création et le déploiement des formations initiales sans relâcher leur effort en matière de formation continue. Des progrès ont ainsi été réalisés permettant de mieux répondre aux besoins de qualifications nouvelles.

Pour y contribuer, depuis de nombreuses années le groupe PSA Peugeot Citroën entretient et développe des relations avec le monde de l'éducation.

Afin de progresser et préparer demain, il est apparu indispensable au groupe PSA Peugeot Citroën et au Ministère de l'Education nationale, d'apporter à ces relations de fond, une dimension de concertation à l'échelon national entre les responsables du système éducatif et ceux de l'entreprise. Une convention nationale a été signée le 23 Novembre 2000.

Dans ce contexte la Direction Régionale Peugeot de Rennes et les académies de Caen, Nantes et Rennes conviennent de créer leur propre outil de dialogue, d'organiser leurs échanges de manière permanente, d'associer leurs initiatives et leurs moyens afin de favoriser le développement de leurs relations et celles des partenaires de la marque avec le système éducatif local qui s'apprécie déjà sur une collaboration diversifiée.

Considérant :

- Que le Ministère de l'Education nationale et l'ANFA sont partenaires au travers d'une convention générale de coopération renouvelée le 29 septembre 1999,
- Q'un mandat a été confié à l'ANFA par la branche des services de l'automobile dans le domaine de la formation professionnelle,

Le présent accord devra veiller à respecter la cohérence des actions engagées.

## TITRE I : AXES DE COLLABORATION

### **1 - Evolutions des métiers, des compétences et des formations**

La Direction Régionale Peugeot de Rennes et les académies de Caen, Nantes et Rennes s'efforceront de développer leur collaboration en vue d'analyser sur le plan quantitatif et qualitatif les métiers exercés sur le territoire de la Direction Régionale et d'étudier leurs évolutions.

Les partenaires définiront en commun les études et enquêtes à réaliser dans le cadre de l'adaptation des formations aux besoins de qualification suscités par les évolutions économiques, technologiques et organisationnelles.

Ces études pourraient nourrir la réflexion des groupes de travail chargés de l'élaboration du schéma des formations des académies de Caen, Nantes et Rennes et s'appuyer éventuellement sur les études des métiers réalisés par la marque Peugeot.

Les académies de Caen, Nantes et Rennes informeront la Direction Régionale Peugeot de Rennes de l'évolution des diplômes, des formations et des structures pédagogiques de l'académie.

### **2 - Information et orientation des jeunes**

La Direction Régionale Peugeot de Rennes et les académies de Caen, Nantes et Rennes accorderont une importance particulière à la réalisation d'actions communes, visant à faciliter le projet professionnel des jeunes.

A cet effet, les partenaires contribueront à l'information des jeunes, des conseillers d'orientation psychologues, des professeurs principaux de collèges et de lycées de l'académie, de représentants de parents d'élèves par :

- la diffusion de supports d'information sur les métiers du commerce et de la réparation automobile,
- le témoignage de la Direction Régionale Peugeot de Rennes et de ses partenaires commerciaux sur leurs métiers dans des manifestations d'information à destination des jeunes organisées par les académies de Caen, Nantes et Rennes afin de les aider à construire leur projet professionnel,
- la participation de représentants de la profession à des conférences et à des actions d'information dans les collèges, les lycées, les établissements de l'enseignement supérieur.

### **3 - Formation**

#### **3.1 Formation des jeunes**

Les deux parties rappellent leur volonté d'accroître l'efficacité de la formation professionnelle par :

- l'accueil de jeunes en stages ou en formation dans les points de vente du réseau implantés sur le territoire de la Direction Régionale Peugeot de Rennes dans le respect de leurs disponibilités d'accueil, des référentiels des diplômes et des objectifs de formation négociés avec les équipes pédagogiques et commerciales,
- la participation d'experts de la Direction Régionale Peugeot de Rennes ou de représentants locaux de la marque à des actions d'information ou de formation de jeunes préparant un baccalauréat professionnel, un brevet de technicien supérieur,
- la mise en place de formations d'adaptation à l'emploi dans le cadre de contrats d'adaptation, de qualification et de formations complémentaires d'initiative locale compte tenu des besoins de la Direction Régionale Peugeot de Rennes et de ses partenaires commerciaux.

#### **3.2 Formation des personnels de l'Education nationale**

Au début de chaque année civile la Direction Régionale Peugeot de Rennes :

- fera connaître à ses partenaires commerciaux et aux établissements de l'Education nationale concernés les contenus, dates et lieux des stages d'information et de formation de courte durée organisés par la marque en réponse aux demandes annuelles du centre d'études pour la rénovation pédagogique de l'enseignement technique,
- organisera dans ses services, en accord avec les académies de Caen, Nantes et Rennes et avec la collaboration de ses partenaires commerciaux des stages individuels de formation de longue durée pour des enseignants et des futurs cadres de l'Education nationale.

Cette politique permettra un complément de formation ou de mise à jour des compétences professionnelles des équipes éducatives de sciences et techniques industrielles et d'économie-gestion.

#### **3.3 Formation des salariés de Peugeot**

- Le réseau des Groupements d'Etablissements des Académies (GRETA) de Caen, Nantes et Rennes fera connaître à la Direction Régionale Peugeot de Rennes son potentiel de formation et il pourra être sollicité pour favoriser la formation des salariés des points de vente du réseau Peugeot.
- Les dispositifs académiques de validation des acquis (DAVA) pourront être sollicités par la Direction Régionale Peugeot de Rennes pour valider les acquis professionnels des salariés des points de vente du réseau Peugeot.

### **4 - Ingénierie de la formation**

Les signataires définiront des axes de coopération éducative correspondant aux besoins de qualification des scolaires ou salariés par :

- l'élaboration commune et la mise au point de nouveaux dispositifs de formation,
- l'étude et la réalisation de maquettes didactiques, de documents audiovisuels, pédagogiques de bancs d'essais, d'études, ...

## **5 - Coopérations diverses**

### ***5.1 Aide au recrutement de jeunes diplômés***

Les académies de Caen, Nantes et Rennes favoriseront les contacts nécessaires entre les partenaires de la Direction Régionale Peugeot de Rennes pour aider au recrutement de jeunes diplômés recherchés par les points de vente implantés sur le territoire de la Direction Régionale Peugeot de Rennes.

### ***5.2 Aide à l'équipement des Etablissements Education nationale***

Sous le couvert de la taxe d'apprentissage, avec le concours de la marque et du groupe PSA Peugeot Citroën, la Direction Régionale de Peugeot de Rennes contribuera :

- à l'attribution de matériels automobiles et de documentation pédagogique dans les établissements de formation qui en exprimeront le besoin,
- au financement éventuel d'actions académiques définies par les partenaires dans le cadre de la mise en oeuvre de la présente convention.

### ***5.3 Aide au transfert de technologie***

Les académies de Caen, Nantes et Rennes inciteront les établissements concernés par les métiers de l'automobile à mettre à la disposition, dans le cadre de leurs disponibilités, leurs matériels et installations qui pourraient favoriser des transferts de technologie et des contacts entre les équipes éducatives et commerciales de la Direction Régionale Peugeot de Rennes.

### ***5.4 Aide au contact avec l'enseignement supérieur***

Pour toute coopération ne relevant pas du champ de l'enseignement secondaire, les rectrices et recteur apporteront leur concours pour faciliter les contacts avec les représentants de l'enseignement supérieur.

## **TITRE II : MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION ACADEMIQUE**

La présente convention constitue le cadre de référence dans lequel s'inscriront les actions menées en partenariat par la Direction Régionale Peugeot de Rennes et les académies de Caen, Nantes et Rennes.

La mise en oeuvre de la présente convention académique pourra donner lieu à des conventions locales sous forme d'avenants à la présente entre la Direction Régionale Peugeot de Rennes et des établissements scolaires locaux.

Un groupe de pilotage, composé de représentants de chacune des parties signataires de la présente et des accords annexés, animera et suivra l'exécution de la convention académique.

### **1 - Composition et missions du groupe de pilotage**

**1.1** Le directeur de la Direction Régionale Peugeot de Rennes confie au responsable de la formation et du développement des ressources humaines de la Direction Régionale Peugeot, la coordination de l'application de cette convention et de ses avenants. Les avenants préciseront les activités à conduire en termes d'objectifs, de modalités, de durée, de suivi et d'évaluation.

**1.2** Le recteur et les rectrices d'académie confient l'animation et l'exécution de la présente convention académique à un groupe de pilotage composé (voir annexe 1) :

- ◆ du délégué à la formation professionnelle et aux relations avec les entreprises (Académie de Caen),
- ◆ du délégué académique aux enseignements techniques,
- ◆ du délégué académique à la formation continue,
- ◆ du chef du service académique d'information et d'orientation,
- ◆ du délégué académique pour la formation des personnels et l'innovation,
- ◆ de deux représentants des corps d'inspection.

**1.3** Pour le compte de la Direction Régionale Peugeot de Rennes, le responsable de la formation et du développement des ressources humaines ou ses représentants (voir annexe 2) :

- ◆ participeront aux différentes réunions organisées pour l'animation et l'exécution de la présente convention académique,
- ◆ contribueront à l'élaboration des différents avenants avec le groupe de pilotage des académies de Caen, Nantes et Rennes et/ou avec les établissements d'enseignement concernés,
- ◆ assureront la cohérence, la coordination et le suivi de cette convention et de ses avenants avec les coordinateurs académiques,
- ◆ rendront compte au directeur de la Direction Régionale Peugeot de Rennes du suivi général des activités du partenariat.

### **2 - Suivi et bilan des activités du plan de partenariat ; élaboration du plan de partenariat**

Les représentants des parties signataires de la convention se réuniront une fois par an, au cours du second trimestre scolaire, pour effectuer le suivi des actions en cours, faire le point sur la collaboration effective entre les partenaires.

A cette occasion un bilan annuel sera dressé et sera accompagné d'un plan de partenariat formalisé pour l'année à venir. Les deux documents feront l'objet d'une diffusion large auprès des parties concernées par la présente convention.

Le bilan devra être aussi équilibré que possible pour les académies de Rennes, Caen, Nantes et la Direction Régionale Peugeot de Rennes, la réciprocité étant la règle de base de la présente convention et des avenants qui lui seront apportés.

La première réunion fera l'objet d'un état des lieux des actions déjà entreprises entre les partenaires et d'un plan de partenariat régional pour l'année à venir.

### **3 - Confidentialité**

Les informations recueillies dans les établissements de la Direction Régionale Peugeot de Rennes, les sites commerciaux et industriels du groupe PSA Peugeot Citroën à l'occasion de la mise en oeuvre de la présente convention académique auront un caractère confidentiel.

Les académies de Caen, Nantes et Rennes s'obligent à en avertir ses personnels. L'utilisation de ces informations en dehors du présent accord de partenariat régional ne peut intervenir sans le consentement express des parties intéressées.

Les stagiaires et les enseignants seront, en permanence, tenus au secret professionnel concernant toute information à caractère confidentiel qu'ils seraient amenés à connaître à l'occasion de leur présence dans la Direction Régionale Peugeot de Rennes, un point de vente représentant la marque, un établissement du groupe PSA Peugeot Citroën.

### **4 - Statut des personnels**

Les personnels de la Direction Régionale Peugeot de Rennes, des points de vente de la marque, du groupe PSA Peugeot Citroën et du système éducatif oeuvrant dans le cadre de la présente convention seront toujours salariés de leur employeur et leur protection sociale assurée selon les règles habituelles à chacun.

Pendant toute la durée de la convention ou de ses avenants, les intéressés seront soumis aux règlements intérieurs des établissements qui les accueillent.

### **5 - Communication**

Les expériences novatrices et le travail de fond des partenaires seront valorisés par des actions concertées auprès des médias et par l'utilisation des moyens de communication propres aux partenaires.

Les cosignataires se tiendront informés des projets d'opérations pouvant entrer dans le champ de cette convention ou de tous dispositifs nouveaux pouvant faire l'objet d'avenants.

### **6 - Règlement d'un litige**

Les cosignataires s'engagent à se réunir, si un litige sérieux survenait, et à en examiner attentivement tous les termes, avant d'avoir recours à la procédure de résiliation prévue au titre III de la présente convention académique.

### **TITRE III - DUREE DE LA CONVENTION ACADEMIQUE**

Cette convention est pluriannuelle.

Elle pourra conduire à d'autres formes de collaboration que celles prévues au titre II, les principes généraux n'étant pas modifiés pour autant. Leurs aménagements éventuels proposés par l'une ou l'autre des parties contractantes et arrêtés d'un commun accord feront l'objet d'un avenant.

La présente convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, à compter de sa date de signature.

Elle pourra être résiliée par l'académie de Rennes, de Caen et de Nantes ou la Direction Régionale Peugeot de Rennes moyennant un préavis de 3 mois.

Fait à Rennes, le

**La rectrice de l'académie de Caen**

**Le directeur de la Direction Régionale  
Peugeot de Rennes**

**Maryse QUÉRÉ**

**Cornelius-D. GRZIMEK**

**La rectrice de L'académie de Nantes**

**Le recteur de l'académie de Rennes**

**Annie CHEMINAT**

**Marc DEBÈNE**

**Concessionnaire Peugeot**

**Concessionnaire Peugeot**

**Pierre GENDRY**

**Jean-Philippe JONQUARD**

# ANNEXE 1

## CONTACTS AVEC LES ACADEMIES

### ACADEMIE DE CAEN

B.P. 6184  
14061 CAEN Cedex  
Tél. : 02 31 30 15 00  
Fax : 02 31 30 15 92

#### Rectrice

Maryse QUÉRÉ Tél. : 02 31 30 15 64

#### Ingénieur pour l'Ecole

François Biquet Tél : 02 31 30 16 52

### ACADEMIE DE NANTES

4 rue de la Houssinière  
BP 72616  
44 326 NANTES Cedex 3  
Tél : 02 40 37 37 37  
Fax : 02 40 37 37 00

#### Rectrice

Annie CHEMINAT Tél. : 02 40 37 37 04

#### Adjoint Délégué Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue

Bernard GREFFE Tél. : 02 40 37 38 92

### ACADEMIE DE RENNES

96 rue d'Antrain - CS 34415  
35044 RENNES Cedex  
Tél. : 02 23 21 77 77  
Fax : 02 23 21 73 05

#### Recteur

Marc DEBÈNE Tél. : 02 23 21 73 00

#### Délégué académique aux enseignements techniques

Jean-Pierre ORHAN Tél. : 02 99 25 78 41

#### Délégué académique à la formation continue

Daniel DAVID Tél. : 02 99 25 11 63

#### Chef du service académique d'information et d'orientation

Gilbert BOTTEY Tél. : 02 99 25 11 11

#### Délégué académique pour la formation des personnels et l'innovation

Yves TESSIER Tél. : 02 99 84 82 35

#### Inspecteurs en

Sciences et Techniques Industrielles :

André ROPERS Tél. : 02 23 21 74 41

Economie-gestion :

Michel HUREAU Tél. : 02 23 21 74 40

**ANNEXE 2**  
**CONTACTS AVEC L'ENTREPRISE**

**AUTOMOBILES PEUGEOT Direction Régionale de Rennes**

Les Loges  
35574 Chantepie Cedex  
Tél. : 02 99 77 35 00

**Directeur**

M. Cornélius-D. GRZIMEK

Tél.: 02 99 77 34 51  
Fax : 02 99 77 35 09

**Responsable régional de la formation et du développement des ressources humaines**

M. ALMERAS

Tél. : 02 99 77 34 80  
Fax : 02 99 77 35 05

**Délégué Formation Commerciale**

M. BORDEAU

Tél : 02 99 77 34 84  
Fax : 02 99 77 35 05

**Concessionnaire Peugeot de Vitré**

M. GENDRY

Tél. : 02 99 75 35 35  
Fax : 02 99 75 50 50

**Concessionnaire Peugeot de Deauville**

M. Jean-Philippe JONQUARD

Tél : 02 31 14 46 90  
Fax : 02 31 87 66 60